

Michel RAIMBAUD¹



LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX... VUS DE L'OCCIDENT

Résumé : Les droits humains se sont imposés comme une référence en France puis en Occident. Mais quels droits pour les indiens d'Amérique, massacrés ? Pour les femmes ? Les colonisés ? Les pauvres ? Et lorsque les règles du Droit international ont cessé de lui convenir, notamment après la fin de la Guerre froide, l'Occident a fini par élaborer en catimini des « règles » de sa fabrication pour édicter ses « valeurs », interpréter le droit international à sa sauce et s'assurer un certain magistère « moral » afin de justifier son hégémonie. L'Occident s'est habitué depuis lors à réécrire l'Histoire, et à dénoncer des atteintes aux droits humains dans les pays pauvres, « faillis » ou « voyous », ce qui au passage détourne l'attention de celles commises dans les pays occidentaux. Surtout, c'est au nom de la démocratie, de la liberté et de ces mêmes droits humains que l'Occident, guidé par les États-Unis, déclenche continuellement – n'ayant plus d'ennemi – de nouvelles guerres tout en faisant la promotion de la paix. Enfin, dans la doxa occidentale on n'aborde jamais un problème ou un conflit dans son intégralité, car cela mettrait en évidence que l'agresseur n'est pas celui auquel on pense. La guerre d'Ukraine n'a pas commencé en 2022, tout comme celle en Israël-Palestine n'a pas commencé en 2023, ce dernier conflit étant clairement un génocide au vu et au su de toute la « communauté internationale ». Il y a une fracture de plus en plus radicale entre le dit « Occident collectif », belliqueux et peu soucieux de ses responsabilités, et un « Sud Global », guidé par des puissances eurasiennes (Russie, Chine, Iran), qui rassemble la grande majorité de l'humanité et n'attend rien de l'Occident, devenu un contre-modèle.

Mots-clés : Droits de l'Homme, Droits humains, Démocratie, Paix, Occident, États-Unis d'Amérique, Nations Unies, Washington, Axe du Bien, Libertés, Guerres d'agression, Droit international, Humanité, Sud Global, Joe Biden, Israël-Palestine, Hamas, Ukraine, Poutine,

1. Essayiste et diplomate français. Ambassadeur de France en Mauritanie (1991-1994) et au Soudan (1994-2000) et au Zimbabwe (2004-2006), Directeur de l'OFPPA (2000-2003), il est l'auteur de *Le Soudan dans tous ses États* (éditions Karthala, 2012), *Tempête sur le Grand Moyen-Orient* (Ellipses, 2017) et *Les guerres de Syrie* (Éditions Glyphe, 2019).

Génocide, Nettoyage ethnique, Colonisation, Bombardements, Communauté internationale, Gaza, Sionistes, Tyrannie, Médias *mainstream*.

HUMAN RIGHTS, DEMOCRACY AND PEACE... SEEN FROM THE WEST

Abstract: *Human rights were established as a reference in France and then in the West. But what rights for the massacred American Indians? For the women? The colonized? Poor people? And when the rules of international law ceased to suit the West, particularly after the end of the Cold War, it ended up developing secretly some “rules” of its own making in order to enact its “values”, interpret international law how it wants and ensure a certain “moral” magisterium in order to justify its hegemony. The West has since become accustomed to rewriting History and denouncing human rights violations in poor, “bankrupt” or “rogue” countries, which by the way diverts attention from those committed in Western countries. Above all, it is in the name of democracy, freedom and these same human rights that the West, guided by the United States, continually launches – no longer having an enemy – new wars while promoting Peace. Finally, in the Western doctrine we never approach a problem or conflict in its entirety, because this would highlight that the aggressor is not the one we think. The war in Ukraine did not start in 2022, just as the war in Israel-Palestine did not start in 2023, the latter conflict clearly representing a genocide in the sight of all the “international community”. There is an increasingly radical fracture between the so-called “collective West”, belligerent and unconcerned with its responsibilities, and a “global South”, guided by Eurasian powers (Russia, China, Iran), which brings together the great majority of humanity and expects nothing from the West, that has become a counter-model.*

Key words: *Human Rights, Democracy, Peace, West, United States of America, United Nations, Washington, Axis of Good, Freedoms, Aggression wars, International law, Humanity, Global South, Joe Biden, Israel-Palestine, Hamas, Ukraine, Putin, Genocide, Ethnic cleansing, Colonization, Bombings, International community, Gaza, Zionists, Tyranny, Mainstream media.*

La France, inventrice des Droits de l'Homme, l'Occident modèle de la démocratie ?

Le 26 août 1789, six semaines après la Prise de la Bastille (14 juillet 1789), l'Assemblée nationale constituante votait à Paris la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen². À la faveur de la Révolution et de l'Empire, cette déclaration allait s'imposer comme une référence en Occident, *grosso modo* en Europe et dans ses extensions d'Outre-Atlantique. Mais les États-Unis, qui ont déclaré leur indépendance le 4 juillet 1776³, appuyés par la France, se présenteront comme des précurseurs en termes de liberté.

2. Assemblée Constituante (1789-91), *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, AE/II/1129, Archives nationales (France), 1789.

3. US Congress, *The unanimous declaration of the thirteen United States of America* (Déclaration d'indépendance), US National archives, 4 juillet 1776.

En réalité, quels droits pour les Indiens massacrés ? Les esclaves importés d'Afrique ? Les immigrants misérables ? Les femmes françaises attendront plus d'un siècle et demi et deux guerres mondiales avant que le droit de vote leur soit reconnu, en avril 1944, par le Général de Gaulle⁴. Elles devront militer encore 22 ans pour que la Résolution 2263 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) du 7 novembre 1967 reconnaisse enfin l'ensemble de leurs droits⁵. Sans oublier les empires qui reflouriront au XIX^e siècle, la France repartant à l'aventure coloniale en Algérie.

On aura beau rebaptiser les Droits de l'Homme en « *droits humains* » ou invoquer le terme grec *demos* (« *peuple* » ou bien désigne en Grèce antique une circonscription administrative regroupant une cité ou plusieurs villages) et Athènes pour nommer le pouvoir du peuple, la démocratie occidentale s'inspire d'un modèle démocratique assez réducteur, son modèle n'ayant concerné ni les femmes, ni les esclaves, ni les métèques (étrangers ou migrants), ni les colonisés, ni les pauvres.

L'Occident, qui se glorifie depuis des lustres, ne manque ni de toupet ni d'humour : monde raffiné face aux barbares, « *monde libre* » face aux totalitaires, monde civilisé face à la « jungle » qui l'entoure, il aura fini sa course à la vertu comme Axe du Bien suite à la chute de « l'Empire du Mal » (l'URSS), le 24 décembre 1991, quand Washington a découvert les délices du « *moment unipolaire américain* ». Avant même d'être « *collectif* », l'Occident – qui s'est habitué à réécrire l'Histoire – n'aura cessé de se voir comme « *indispensable* » jusqu'au moment (récent) où il aura découvert qu'il ne l'est pas, et qu'il est même devenu un contre-modèle pour les 90 % de l'humanité qui rêvent de se libérer de sa tutelle. Ce qui le met de fort méchante humeur...

L'interventionnisme occidental : les Droits de l'Homme... chez les autres

S'agissant des Droits de l'Homme (DDH), ne demandons pas aux « *grandes démocraties* » comme les nôtres d'être tatillonnes sur leurs prestations domestiques, par définition exemplaires en matière de droits et de libertés, publiques ou privées, dans tous les domaines. Bardées de certitudes, de valeurs et de « *règles* » de leur

4. GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française), *Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération* (régissant le GPRF), article 17 (« sur le droit de vote des femmes et leur éligibilité »), 21 avril 1944.

5. AGNU (Assemblée Générale des Nations Unies), *Résolution 2263 (Declaration on the Elimination of Discrimination against Women)*, XXII, 1597^{ème} session plénière, 7 novembre 1967.

fabrication, sûres de leur excellence, elles concentrent leur attention sur les « *parias* », les « *faillis* », les « *voyous* » qu'elles dénoncent : c'est le plus sûr moyen de ne pas être elles-mêmes soupçonnées ou épinglées.

Les Occidentaux, qui portent un regard de taupe sur leurs déficiences, fusillent d'un regard d'aigle les États préoccupants qui les encerclent, épinglant des atteintes aux DDH et des violations des libertés qu'ils absolvent chez eux⁶, mais leur vertu est outragée par tant de tyrannies insupportables, de comportements peu civilisés, d'atteintes au « *droit international* ». On l'aura deviné, celui-ci, codifié à l'issue de la Seconde Guerre mondiale par la Charte de San Francisco (26 juin 1945)⁷ sous la forme d'un compromis historique avec l'URSS, est devenu depuis insupportable à notre Occident qui a fini par élaborer (en catimini) des « *règles* » de sa fabrication, par édicter des « *valeurs* » lui ayant assuré une supériorité intrinsèque et un magistère « *moral* » au-dessus de tout soupçon. L'Occident collectif – les États-Unis et le bloc anglo-saxon (AUKUS), le clone israélien et les occidentaux d'honneur (Japon, Corée du Sud...) – a pu asseoir son hégémonie hors-compétition, finissant par combattre le reste de l'humanité, habitée par des « *animaux* » ou des « *animaux humains* ».

Le courroux de cet axe bienfaiteur se traduit par des mises en gardes sévères, par des opérations militaires musclées, dites de « *changement de régime* », par le biais de « *bombardements démocratiques* », le tout étant souvent relayé par des sanctions et des mesures illégales dont il se réserve le monopole.

La faillite du Droit international à l'origine de la ruine des Droits de l'Homme

C'est au nom de la « *démocratie* », des libertés démocratiques, du respect des Droits de l'Homme (ou de leur version anglo-saxonne, les « *droits humains* ») qu'ont été et sont perpétrés par l'Occident ces innombrables conflits et guerres d'agression qui constituent des « *crimes par excellence* » dans la hiérarchie établie par le Tribunal de Nuremberg⁸.

6. « France : tout ce qu'il faut savoir sur les droits humains », *Amnesty International*, 2022 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.amnesty.fr/pays/france> ; « Gilets jaunes : aucune condamnation pour les 23 éborgnements cinq ans après les manifestations », *Huffington Post* (site internet) avec *AFP*, 9 novembre 2023 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : https://www.huffingtonpost.fr/france/article/gilets-jaunes-aucune-condamnation-pour-les-23-eborgnements-cinq-ans-apres-les-manifestations_225501.html

7. *Charte des Nations unies*, San Francisco, Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale, 26 juin 1945.

8. Massé Michel. « Le droit de Nuremberg », *Le Monde Juif*, vol. 156, n° 1, 1996, pp. 7-16.

Classiques ou hybrides, souvent par procuration, sous formes de blocus, d'embargos, de sanctions et de mesures coercitives⁹ dont l'efficacité est « *dopée* » par l'extraterritorialité des lois américaines¹⁰, ces guerres d'agression, jamais déclarées, sont illégales et portent atteinte aux droits des États et de leurs peuples, constitués, rappelons-le, d'êtres humaines. Ces guerres s'accompagnent bien sûr de violations massives des Droits de l'Homme, de la Femme, de l'Enfant, d'atteintes permanentes aux libertés. Avec leur cortège de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, elles constituent souvent des génocides ou tentatives de génocides (aux termes du Droit international), passibles de la Cour Internationale de Justice (CIJ) ou de la Cour Pénale Internationale (CPI), à la condition que celles-ci soient saisies. Ce qui n'était jamais le cas jusqu'à présent pour les crimes perpétrés par l'Occident.

Les criminels de guerre occidentaux, étasuniens en tête, sont en effet si respectables, animés d'un tel désir de paix et de démocratie que nous nous en voudrions de nuire à leur impunité de naissance : ils peuvent « *débrayer* » sur leurs vieux jours en se peignant de petits moutons, ou continuer, même centaines, à murmurer dans l'oreille des présidents, comme l'aura fait Henry Kissinger, l'un des plus grands hommes du siècle pour les adorateurs du dieu américain, mais le plus grand criminel de guerre pour les empêcheurs de massacrer en rond...

La liste de ces guerres d'agression est interminable. Les États-Unis ont déclenché 400 interventions armées depuis leur création (le 4 juillet 1776) jusqu'à 2019, dont 250 depuis la Seconde Guerre mondiale. On a pu en décompter plus de 100 depuis la fin de la Guerre froide (en 1991) dans le seul Grand Moyen-Orient... au nombre desquelles les « *Printemps arabes* » (déclenchés sous le signe du « *chaos constructeur* » de Leo Strauss¹¹) qui visaient à rendre ce Grand Moyen-Orient occidental-compatible et « *Israël-compatible* », assurer le contrôle de Washington au moindre coût et préserver la supériorité stratégique d'Israël, quel qu'en soit le prix.

9. *Géostratégiques* N° 59 : « Les sanctions coercitives et unilatérales », Paris, Académie de Géopolitique de Paris, 2022, 247 p.

10. *Géostratégiques* N° 53 : « Sanctions internationales et extra-territorialité », Paris, Académie de Géopolitique de Paris, juillet 2019 ; Cohen-Tanugi Laurent, *Droits sans frontières. Géopolitique de l'extraterritorialité*, Paris, Odile Jacob, 2023, 168 p. ; Berger Karin, Lellouche Pierre, « l'extraterritorialité de la législation américaine », rapport d'information de l'Assemblée nationale n° 4082, 5 octobre 2016.

11. Strauss Leo, *La Cité et l'Homme*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2002 (original publié en 1964).

Nombre de ces conflits sont entretenus ainsi depuis des années, sans déclaration, sans motif net, sinon pour l'autosatisfaction du grand chef blanc et de ses capos. Selon Monica Duffy Toft¹², Professeure à l'Université Tufts, « *les forces spéciales des États-Unis sont actuellement déployées dans plus de pays que leurs ambassadeurs* ». En toute impunité...

Ayant rappelé ces performances, il est difficile d'en tirer la conclusion que l'Occident collectif est un grand promoteur de la démocratie, des droits humains et de la paix dans le monde. N'ayant plus d'ennemis, il déclenche en continu de nouvelles guerres afin de promouvoir la paix.

Dans ces conditions, comment dresser un tableau des DDH qui ne soit pas catastrophique, étant donné la situation juridique existante, marquée par cette fracture radicale entre le dit « *Occident collectif* », belliqueux et peu soucieux de ses responsabilités, et un « *Sud Global* », guidé par des puissances eurasiennes (Russie, Chine, Iran...), qui rassemble la grande majorité de l'humanité et n'attend rien de l'Occident, sinon sa déroute complète...

Face au Sud Global, les Occidentaux semblent inconscients de leur déclin et de leur isolement, indifférents au danger croissant de conflagration générale. En guerre permanente, ils en viennent à oublier des concepts comme la diplomatie, la négociation, la concession, la paix. Violant le Droit international, ils ont violé leurs propres engagements. Qui leur ferait encore confiance ?

Les deux guerres de Joe Biden

On rappelle souvent les responsabilités de Bush Senior et Bush Junior, de Bill Clinton (avec un sourire en coin), mais beaucoup plus rarement celle d'Obama, pourtant responsable de la totalité de ces « printemps » et Prix Nobel à titre préventif... On oublie ainsi qu'il est à l'origine des guerres classiques comme des guerres hybrides au long de ses deux mandats (2008-2012 et 2012-2016), secondé par un « Vice » (président) oublié.

12. Toft Monica D., *The geography of Ethnic Violence : Identity, Interests and the Indivisibility of Territory*, Princeton University Press, 2003 ; TOFT, Monica D., "Getting religion ? The puzzling case of Islam and Civil War", dans *International Security*, 30(4), 2005, pp. 97-131 ; Toft Monica D., *Securing the Peace : The durable Settlement of Civil Wars*, Princeton University Press, 2010 ; Toft Monica D., *Political Demography : How Population Changes Are Reshaping International Security and National Politics* (avec J. Gladstone et E. Kaufmann), Oxford, 2012.

Joe Biden a pris le relais après l'épisode trumpiste, proclamant que l'Amérique devait « à nouveau guider le monde »... Le 20 octobre 2023, entre deux sommets et un sommet, il lance de la Maison-Blanche son second « message à la Nation »¹³. « *Ce matin, je suis rentré d'Israël, premier Président américain à s'y rendre en temps de guerre. J'ai vu les Israéliens qui avaient vécu l'horreur de l'attentat perpétré par le Hamas le 7 octobre... Le Hamas est "le mal à l'état pur" et Israël "un peuple fort, résilient, en colère".* » De Palestinien, il a vu le seul Mahmoud Abbas. Il aurait parlé d'autodétermination : ce n'est pas sa priorité.

« L'assaut contre Israël fait écho à vingt mois de guerre, de tragédie, de brutalité depuis l'invasion de l'Ukraine par Poutine. Le Hamas et Poutine sont des menaces différentes, mais ils veulent anéantir une démocratie voisine, l'Ukraine et Israël. » « Le Hamas veut la destruction d'Israël et tuer le peuple juif. Poutine nie l'existence et le statut d'État de l'Ukraine : sans le soutien des États-Unis et de leurs alliés, l'Ukraine ne vivrait pas plus d'une semaine. Ces conflits peuvent sembler éloignés, mais ils sont liés : il est vital pour notre sécurité nationale de veiller à la réussite d'Israël et de l'Ukraine. »

Dans la doxa occidentale, on n'aborde jamais un problème ou un conflit dans son intégralité, car cela mettrait en évidence que l'agresseur n'est pas celui qu'on pense. La guerre d'Ukraine n'a pas commencé le 22 février 2022 avec « l'opération militaire spéciale » de la Russie, mais en 2014 avec le coup d'État de Maïdan fomenté par les États-Unis, qui s'en vantent, et couvert par la France et l'Allemagne dont les dirigeants (respectivement François Hollande et Angela Merkel) avouèrent leur inaction commandée de Washington après les accords issus du Protocole de Minsk (septembre 2014)¹⁴.

De la même façon, l'Histoire de la guerre entre les Palestiniens et Israël n'a pas commencé le 7 octobre 2023 à Gaza et il ne s'agit pas d'une guerre du Hamas contre Israël. Vue de l'occupant, la résistance palestinienne, assimilée au mouvement islamiste pour les raisons que l'on sait, concerne le nord de Gaza. En réalité, il s'agit du troisième soulèvement (*Intifada*) de la Résistance palestinienne (*Hamas*, Jihad islamique, FPLP, diverses factions de l'OLP...) dans une guerre qui dure depuis 75 ans, depuis la création d'Israël en 1948 : le plan de partage imposé par les

13. Biden Joe, « Allocution du président Joe Biden sur la réponse des États-Unis aux attaques terroristes du Hamas contre Israël et à la guerre brutale que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine », à Washington (message adressé à la nation depuis la Maison-Blanche), 20 octobre 2023.

14. Mirkovic Nicolas, *Le chaos ukrainien. Comment en est-on arrivé là ? Comment en sortir*, Orthez, Publishroom Factory, 2023.

Nations-Unies malgré l'opposition des Arabes est certes un vote légal (obtenu sous fortes pressions), mais pour les Palestiniens dépossédés d'une bonne partie de leur terre, le plan est totalement illégitime¹⁵. Torturés par leurs remords suite à l'Holocauste des Juifs, les Européens – l'Allemagne et la France en particulier – avaient fini par payer le crime monstrueux dont ils étaient eux-mêmes responsables par les Arabes palestiniens. Or, un peuple occupé, colonisé ou soumis à l'apartheid, a un droit absolu à l'autodéfense et à la lutte contre ses oppresseurs par tous les moyens. En Droit international, le concept de terrorisme n'existe pas¹⁶.

Avec son cortège de guerres (1948, 1956, 1967, 1973), d'annexions, de colonisation illégale et intensive, d'opérations de répression, d'interventions au Liban, à Gaza, le conflit israélo-palestinien n'a jamais cessé¹⁷. Créé par une résolution des Nations Unies, l'État sioniste a ignoré les innombrables résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) – 260 recensées – et de l'AGNU, bénéficiant d'une impunité totale, assurée par le veto américain, ou français et britannique le cas échéant¹⁸. Concernant les Palestiniens, les DDH ont tous été violés, continûment et sans vergogne, tandis que le territoire soi-disant attribué à l'État palestinien a été grignoté, passant de 46 ou 47 % de la Palestine à 6 ou 7 % aujourd'hui...¹⁹ Les calendriers de négociation (Madrid, Oslo...) sont restés totalement lettre morte.

75 ans plus tard, les Palestiniens ont déclenché le déluge *Toufan Al-Aqsa*, contre l'usurpation, l'occupation, la colonisation et l'État d'apartheid. Au bout de deux mois, on dénombrait plus de 20 000 Palestiniens tués, dont au moins 5300 enfants²⁰ et 3200 femmes, y compris 67 journalistes, 50 avocats et plus de

15. [A/res/181(ii)] Assemblée générale des Nations Unies, « gouvernement futur de la Palestine », *Résolutions et décisions adoptées par l'assemblée générale au cours de sa 2^e session*, 1947, p. xvii (« résolution adaptée sur le rapport de la commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne »), p. 131-150 et annexes a et b.

16. Dubuisson François, « La définition du « terrorisme » : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, vol. 102, n° 3, 2017, pp. 29-45 ; Doucet Ghislaine, « Terrorisme : définition, juridiction pénale internationale et victimes », dans *Revue internationale de droit pénal*, vol. 76, n° 3-4, 2005, pp. 251-273.

17. *Géostratégiques* N° 63 : « Quel avenir pour la Palestine, Al-Qods et Jérusalem ? », Paris, Académie de Géopolitique de Paris, octobre 2023.

18. *Ibidem*.

19. *Ibid*.

20. « Israël-Palestine, les enfants victimes de l'horreur », *Unicef* (site internet : unicef.fr), 2 janvier 2024 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/>

250 personnels médicaux. Il y avait également près de 40 000 blessés, dont les trois-quarts de femmes et d'enfants. 50 000 femmes enceintes laissées sans soins faute de moyens de base, dans des conditions de vie atroces : ordures, destructions, maladies, environnements dangereux. Du fait des bombardements massifs, au moins 2 millions de Gazaouis ou plus se retrouvent sans logements, exposés au froid, sans couvertures, sans eau, nourriture ou soins médicaux. On recense près de 300 000 habitations endommagées, voire détruites. Des dizaines de familles ont disparu et des milliers sont ensevelies sous les décombres. Les bombardements se poursuivent, toujours plus violents. Début décembre 2023, l'aviation sioniste avait déversé sur Gaza l'équivalent de trois bombes d'Hiroshima.

L'opération en cours sous nos yeux, au vu et au su de toute la « *communauté internationale* », est un génocide, annoncé et revendiqué comme tel par ses promoteurs israéliens. La situation en Cisjordanie poursuit sa dégradation, et les Sionistes ne cachent pas leurs intentions à venir. Le projet est de vider et rendre inhabitable la bande de Gaza : près de 2,5 millions de personnes exposées aux bombardements dans les ruines, une situation passée sous silence un peu partout, tant est grande la lâcheté, l'impuissance, voire la crainte face au tigre de papier sioniste, soutenu sans faille par les États-Unis... et par 94 % des Israéliens qui approuvent le « *nettoyage ethnique* » dont sont victimes les Palestiniens²¹, ainsi que par le reste de « *l'Occident collectif* » dont Israël est le gourou. Mais le scandale n'émeut guère les élites de ces « *grandes démocraties* ».

Un impact délétaire sur les droits et libertés dans l'Occident collectif

Alors que les médias de notre *mainstream* malhonnête, sans foi ni loi ni vergogne, n'hésitent pas dans leurs programmes à expédier en deux minutes le sujet du génocide en cours, entre deux sujets badins sur les délices de Noël et les JO de 2024... Il faut aller en Israël pour trouver une source – *Agence media Palestine* – qui dénonce une usine d'assassinats de masse.

Pour le reste, l'information sur les médias français (par exemple) dénote une servilité rare à l'égard du pouvoir en place. Depuis 2022 et le début de l'« opération militaire spéciale » russe en Ukraine, il était quasiment convenu que, sauf dans

21. « Selon un sondage, 46 % des Israéliens sont favorables à l' "épuration ethnique" », *Portail Catholique Suisse (cath.ch)*, analyse APIC (*Agence de Presse Internationale Catholique*), 13 mars 2002 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.cath.ch/newsf/israel-selon-un-sondage-46-des-israeliens-sont-favorables-a-l-epuration-ethnique/>

quelques oasis privilégiées, il fallait payer un ticket d'entrée : qualifier Poutine de fou ou tyranique, décrire l'armée russe comme idiote et obsolète, Zelenski comme génial et démocratique, et son armée ultra-performante. Les choses ont changé, mais l'atmosphère est toujours empoisonnée par les effluves de mensonges, de chantage ou de bêtise de nombreux imposteurs qui furent d'ailleurs sauvés par le gong de la guerre « Israël-Hamas ».

Le nouveau code d'entrée en vogue dans le *mainstream* est de « reconnaître » que le *Hamas* est un groupe terroriste. Des interviewés comme Dominique de Villepin ou quelques autres ont été confrontés à cette tyrannie, faisant vaillamment front²². On devrait s'émouvoir de l'impact qu'a cette atmosphère du côté européen de l'Axe du Bien. Car la ruine du Droit international a fait tache d'huile chez les agresseurs : leurs États ne sont plus que des « démocraties résiduelles », où le discours masque une pratique d'étouffement progressif des droits et libertés et la glissade vers une culture « totalitaire »²³, celle-là même que nos porte-flambeaux des « lumières » traquent sans répit dans la « jungle ».

En conséquence, il est « *conseillé* » aux invités de nos médias de déférence de justifier le génocide en cours en Palestine. Mais cacher que l'éruption du 7 octobre 2023 constitue le 3^e soulèvement palestinien contre l'usurpation, l'oppression, la colonisation et le génocide permanent et méthodiquement mené depuis 1948 avec l'appui tacite de l'Occident, ne serait-ce pas une participation implicite au génocide ? Rendez-vous quand la CPI s'éveillera, ou quand l'Axe du Bien aura perdu la partie... ■

Orientation bibliographique

- [A/res/181(ii)] Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), « *Gouvernement futur de la Palestine* », *Résolutions et décisions adoptées par l'assemblée générale au cours de sa 2^e session*, 1947, p. xvii (« résolution adaptée sur le rapport de la commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne »), p. 131-150 Et annexes a et b.
- Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), *Résolution 2263 (Declaration on the Elimination of Discrimination against Women)*, XXII, 1597^e session plénière, 7 novembre 1967.

22. De Villepin Dominique, dans « Face-à-Face », Émission TV présentée par Apolline de Malherbe sur *BFMTV* et *RMC*, vendredi 27 octobre 2023 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=EreEL6ICYek>

23. Bock-Côté Mathieu, « La démocratie en l'absence du peuple », *Le Débat*, vol. 172, n° 5, 2012, pp. 77-86.

- Assemblée Constituante (1789-91), *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, AE/II/1129, Archives nationales (France), 1789.
- Berger Karin, Lellouche Pierre (députés), « l'extraterritorialité de la législation américaine », rapport d'information de l'Assemblée nationale n° 4082, 5 octobre 2016.
- Bock-Côté Mathieu, « La démocratie en l'absence du peuple », *Le Débat*, vol. 172, n° 5, 2012, pp. 77-86.
- Biden Joe, *Allocution du président Joe Biden sur la réponse des États-Unis aux attaques terroristes du Hamas contre Israël et à la guerre brutale que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine* (message adressé à la nation depuis la Maison-Blanche), 20 octobre 2023.
- Biden Joe, « Discours du Président Biden à la 76^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) », New York, Siège des Nations Unies, 21 septembre 2021.
- *Charte des Nations Unies*, San Francisco, Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale, 26 juin 1945.
- Cohen-Tanugi Laurent, *Droits sans frontières. Géopolitique de l'extraterritorialité*, Paris, Odile Jacob, 2023, 168 p.
- De Villepin Dominique, dans « Face-à-Face », Émission TV présentée par Apolline de Malherbe sur *BFMTV* et *RMC*, vendredi 27 octobre 2023 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=EreEL6ICYek>
- Doucet Ghislaine, « Terrorisme : définition, juridiction pénale internationale et victimes », dans *Revue internationale de droit pénal*, vol. 76, n° 3-4, 2005, pp. 251-273.
- Dubuisson François, « La définition du « terrorisme » : débats, enjeu et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, vol. 102, n° 3, 2017, pp. 29-45.
- « France : tout ce qu'il faut savoir sur les droits humains », *Amnesty International*, 2022 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.amnesty.fr/pays/france>
- *Géostratégiques* N° 53 : « Sanctions internationales et extra-territorialité », Paris, Académie de Géopolitique de Paris, juillet 2019.
- *Géostratégiques* N° 59 : « Les sanctions coercitives et unilatérales », Académie de Géopolitique de Paris, 2022, 247 p.
- *Géostratégiques* N° 63 : « Quel avenir pour la Palestine, Al-Qods et Jérusalem ? », Paris, Académie de Géopolitique de Paris, octobre 2023.
- « Gilets jaunes : aucune condamnation pour les 23 éborgnements cinq ans après les manifestations », *Huffington Post* (site internet) avec *AFP*, 9 novembre 2023 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : https://www.huffingtonpost.fr/france/article/gilets-jaunes-aucune-condamnation-pour-les-23-eborgnements-cinq-ans-apres-les-manifestations_225501.html
- GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française), *Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération* (régissant le GPRF), article 17 (sur le droit de vote des femmes et leur éligibilité), 21 avril 1944.
- « Israël-Palestine, les enfants victimes de l'horreur », *Unicef* (site internet : [unicef.fr](https://www.unicef.fr)), 2 janvier 2024 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/>
- Massé Michel. « Le droit de Nuremberg », *Le Monde Juif*, vol. 156, n° 1, 1996, pp. 7-16.

- Mirkovic Nicolas, *Le chaos ukrainien. Comment en est-on arrivé là ? Comment en sortir*, Orthez, Publishroom Factory, 2023.
- « Selon un sondage, 46 % des Israéliens sont favorables à l'« épuration ethnique » », *Portail Catholique Suisse (cath.ch)*, analyse APIC (*Agence de Presse Internationale Catholique*), 13 mars 2002 (consulté le 3 janvier 2024). Lien : <https://www.cath.ch/news/israel-selon-un-sondage-46-des-israeliens-sont-favorables-a-l-epuration-ethnique/>
- Strauss Leo, *La Cité et l'Homme*, Éditions de l'Olivier, 2002 (original publié en 1964).
- Toft Monica D., *The geography of Ethnic Violence : Identity, Interests and the Indivisibility of Territory*, Princeton University Press, 2003
- Toft, Monica D., *Getting religion ?* “The puzzling case of Islam and Civil War” dans *International Security*, 30(4), 2005, pp. 97-131
- Toft Monica D., *Securing the Peace : The durable Settlement of Civil Wars*, Princeton University Press, 2010 ; Toft Monica, D., *Political Demography : How Population Changes Are Reshaping International Security and National Politics* (avec J. Gladstone et E. Kaufmann), Oxford, 2012.
- US Congress, *The unanimous declaration of the thirteen United States of America* (Déclaration d'indépendance), US National archives, 4 juillet 1776.